

Instruire !

NOV-DEC 17 – JANV 18

« La vraie démocratie n'est pas de reconnaître des égaux mais d'en faire »

Éditorial

Le rouleau compresseur gouvernemental s'accélère.

Dans l'Éducation Nationale, Macron et son gouvernement entendent « régionaliser », autrement dit détruire à court terme les garanties collectives des personnels, comme la loi Travail et ses ordonnances l'ont fait pour les salariés du secteur privé. Le gouvernement prévoit ainsi de sélectionner les personnels en remettant en cause le droit à mutation, de faire des professeurs des Lycées les acteurs de la sélection à l'entrée à l'Université, de détruire le baccalauréat en tant que diplôme national ponctuel et anonyme et de le transformer en diplôme maison via le contrôle en cours de formation... Il veut aussi détruire l'enseignement professionnel sous statut scolaire et placer les PLP sous la coupe des régions et des patrons et généraliser les regroupements pédagogiques dans le premier degré en attribuant la compétence scolaire et périscolaire aux intercommunalités... En un mot, Macron et les siens veulent parachever la destruction du service public d'enseignement à la française...

Partout où nous le pouvons, à tous les niveaux, il nous faut résister pied à pied. D'abord, dans toutes les instances où siège Force Ouvrière : voter contre toutes les réformes destructrices dans le respect du mandat donné. Nous n'avons pas à nous féliciter que telle ou telle instance de la confédération ou d'une fédération ait respecté le mandat qui lui a été remis. C'est notre rôle de le respecter et personne ne devrait y déroger. Ensuite, rappeler sans cesse les revendications, présentes et passées. Et bien sûr, organiser la lutte des travailleurs pour gagner, sur la base de ces revendications. Ne pas respecter ces fondamentaux, c'est trahir sciemment les salariés.

Partout où nous le pouvons, il nous faut être aux côtés des salariés qui veulent faire valoir leurs droits, qui se battent contre les licenciements ou contre l'arbitraire local. Nous sommes auprès des personnels du LP de Pleyben, qui se sont mis en grève à deux reprises en décembre pour obtenir la titularisation de leur collègue magasinier stagiaire. Nous sommes aussi avec les collègues du LP de Plouhinec, qui se battent contre la fermeture du lycée, pour le maintien du service public d'éducation et celui de leur outil de travail.

2018 sera une nouvelle année de lutte face à ceux qui, comme leurs prédécesseurs, sont en marche vers la liquidation de nos droits ; les salariés du public comme du privé, les retraités, les privés d'emploi, savent qu'ils peuvent compter sur notre détermination à gagner avec eux sur leurs revendications.

Très bonne année 2018 à tous !

Et qu'elle commence par des victoires syndicales !

Valérie Plouchard, pour le bureau.

SOMMAIRE

Éditorial	P.1
LP de Plouhinec	P.2
CR CNS Marseille	P.3
Mobilisations départementales	P.4-5
Billet d'humeur	P.6
Motion FGF 29	P.7
Permanences - cotisations	p. 8

SNFOLC 29

5 rue de l'Observatoire
29 200 BREST

A VENDRE : LYCEE PROFESSIONNEL - EXCELLENT ETAT - VUE IMPRENABLE SUR MER

Ils ont décidé de fermer le Lycée Professionnel Jean Moulin de Plouhinec !

Ils, ce sont les élus du Conseil Régional, notamment le groupe majoritaire PS-PRG et son président Loïg Chesnais-Girard, venu l'annoncer en personne aux personnels du LP le 15 novembre 2017. Le Secrétaire Général du Rectorat et l'Inspectrice d'Académie étaient également là pour l'occasion. Ils étaient prêts à tout promettre, ce jour-là, aux membres du personnel : une affectation en surnombre aux agents de la Région dans l'établissement de leur choix, des reconversions, des formations à la demande pour les professeurs... Les promesses n'engagent que ceux qui y croient et nul n'est dupe !

Le vote du Conseil Régional, en sa session du 14 décembre 2017, a été sans appel pour la fermeture du LP de Plouhinec : 57 voix pour, 24 contre et 2 abstentions. La majorité a voté cette fermeture « non pas dans une logique budgétaire » mais au nom de « l'égalité des chances et pour faire réussir les élèves » a osé dire le Président de Région ! Les arguments sont toujours aussi fallacieux : le Conseil Départemental et l'Inspection Académique du Finistère avaient utilisé la même rhétorique pour justifier la fermeture des collèges de Commana et de Kérichen.

En réalité, les autorités régionales et rectorales ont réalisé un travail de sape méthodique pour parvenir à fermer un Lycée Professionnel qui accueillait près de

500 élèves dans les années 1990. Spécialisé dans la construction Bois, le LP Jean Moulin possède des infrastructures de grande qualité qui sont aujourd'hui sous-utilisées. En effet, cela fait des années que les Collègues en poste montent des dossiers pour obtenir l'ouverture de formations attractives, en lien avec les métiers de la mer et de la plaisance et cela fait des années que le Rectorat et la Région leur opposent une fin de non recevoir et ferment les formations les unes après les autres. En clair, tout a été fait pour vider progressivement l'établissement de ses élèves de manière à justifier aujourd'hui sa fermeture pour pouvoir, vraisemblablement, récupérer et revendre les locaux. Décidément, le cynisme des autorités académiques et régionales n'a pas de limites !

Un LP situé en bord de mer, possédant des infrastructures d'hébergement et de restauration, voilà de quoi satisfaire les appétits de promoteurs immobiliers, les intérêts de quelques uns au détriment du service public d'éducation !

Mais les membres du personnel sont toujours décidés à ne pas laisser faire et continuent d'organiser la résistance avec la population du Cap Sizun. Le SNFOLC 29 salue leur engagement et leur détermination et les assure de son soutien indéfectible pour le maintien du LP de Plouhinec et son développement.

Valérie Plouchard

PODIUM

Loïg Chesnais-Girard, Président de la Région Bretagne (alliance Socialistes et Démocrates), lors de la session du Conseil Régional du 14 décembre 2017 :

« Nous ne fermons pas le LP de Plouhinec par souci d'économies mais au nom de l'égalité des chances et pour faire réussir les élèves ».



CONSEIL SYNDICAL NATIONAL DU SNFOLC - MARSEILLE - LES 15, 16 ET 17 NOVEMBRE 2018

Le Conseil National du Syndicat National FO des Lycées et Collèges s'est tenu du 15 au 17 novembre 2017. Composée de délégués mandatés par les bureaux départementaux, cette instance se réunit une fois par an, entre deux congrès nationaux pléniers. S'il n'est pas électif, le CSN reste une instance importante : il permet aux syndicats de base de porter les mandats et de préciser l'orientation du Syndicat National, en lien avec l'actualité. Une centaine de délégués étaient réunis à l'UD-FO de Marseille. Marianne Trégourès, Secrétaire Départementale, représentait le SNFOLC 29.

Prise de parole du SNFOLC 29 :

« Dans des conditions difficiles, le CCN de fin septembre a donné un mandat clair au bureau confédéral : organiser la mobilisation contre les ordonnances Macron. Organiser, ça n'est pas seulement poser une date de manifestation. Organiser, ça veut dire tout mettre en œuvre pour que cela réussisse et concrètement, au niveau confédéral, le travail n'est pas fait !

J'en veux pour preuve le numéro de FO Hebdo de la semaine dernière : deux lignes sur cette journée de grève et de manifestation dans l'édito de Mailly et un pauvre encart renvoyé en page 7 !

Nous avons tous, ici, bien conscience d'être à un moment charnière de l'histoire du mouvement social ; nous avons tous bien conscience que Macron et son gouvernement vont liquider un à un les derniers acquis des luttes ouvrières et on nous parle de la qualité de l'air dans les avions !?

Mes camarades, la direction nationale de notre confédération se fout ouvertement de nous, continue de bafouer le mandat reçu et de porter atteinte au crédit de l'organisation ! Il faut que cela cesse ! Il faut que cesse aussi cette volonté affichée à coups d'édits et de prises de parole publiques de modifier l'orientation de notre confédération pour la conduire vers un syndicalisme d'accompagnement et de soutien aux réformes. La place est déjà prise et nous la laissons volontiers à la CFDT !

La situation est d'autant plus grave que l'on constate une certaine forme de contagion à différents niveaux de l'organisation.

Ainsi, la revendication de l'abandon de PPCR semble avoir disparu dans les dernières publications de de la FGF et de l'UIAFP. Pire, nous avons eu connaissance par l'une des

circulaires FNEC d'un courrier signé du Secrétaire Général de la FGF adressé au Ministre Darmanin demandant « l'application des mesures positives du PPCR ». Mais qu'y a-t-il de bon dans PPCR ? Le mandat donné n'est pas celui-là et le SNFOLC doit pouvoir peser de tout son poids au sein de la FGF pour qu'il soit respecté !

Quelques mots, pour finir, sur la situation dans le département. Le Finistère perd beaucoup d'emplois et donc beaucoup d'élèves dont les familles quittent le département. Comme partout, les effectifs par classe sont insupportablement élevés. Pourtant, lors du dernier CTSD sur les ajustements de rentrée, le 9 novembre dernier, l'IA 29 a reconnu avoir fait remonter au Ministère une cinquantaine d'heures postes et d'en avoir confisqué une trentaine d'autres qu'elle a transformé en 60 demi-IMP pour rétribuer les coordinateurs du dispositif « devoirs faits ». C'est un scandale ! Deux collèges ont été fermés depuis 2016, l'un rural, l'autre de zone urbaine sensible et l'on a appris hier la fermeture prévue à la rentrée d'un Lycée Professionnel du sud Finistère, le LP de Plouhinec, spécialisé dans la construction Bois. La situation de cet établissement est terriblement représentative de la politique d'austérité que mènent les gouvernements successifs : tous les ans, depuis des années, les collègues de l'établissement montent les dossiers nécessaires pour que la région y ouvre des formations porteuses que l'on ne trouve pas ailleurs dans le département. Tous les ans, les collègues sont confrontés au refus de ces ouvertures. Concrètement, le rectorat et la région ont méthodiquement préparé cette fermeture en tarissant l'offre de formation et le recrutement. Le SNFOLC 29, avec la section académique, se battra aux côtés des collègues contre cette fermeture. D'autant que cette bataille s'inscrira dans la lutte pour la défense de la voie professionnelle et du maintien du statut des PLP que le SNFOLC 29 ne manquera pas de porter. »

Dans sa réponse aux prises de paroles, Edith Bouratchick, Secrétaire Générale, a dénoncé sans réserve le positionnement du bureau confédéral concernant les grèves des 12 et 21 septembre contre la Loi Travail et les ordonnances Macron. Nous l'approuvons. Pour sa part, le SNFOLC 29, avec l'UD-FO 29, dans toutes les instances, a, ces dernières années, chaque fois que cela était nécessaire rappelé à la Confédération qu'elle ne pouvait pas signer des accords contraires aux mandats reçus et défavorables aux salariés.

Il a été principalement décidé, dans le cadre de ce CSN, de mener une campagne nationale contre le plan étudiant et la réforme du Bac et de demander audience au Ministère sur, entre autres, le déroulement de carrière, les promotions à la hors classe, les pressions sur les personnels, les dangers encourus par l'introduction de l'«insuffisance professionnelle» dans l'évaluation.

Le SNFOLC 29 est intervenu dans le cadre de la résolution revendicative pour qu'apparaisse la revendication du retour au décret de 1950, en complément de celle de l'abrogation du décret Peillon-Hamon du 20 août 2014. Il a également adapté et dégrade les conditions de travail des enseignants.

proposé un amendement dénonçant la destruction des structures d'enseignement spécialisé et revendiquant l'abrogation de la loi Montchamp qui sous couvert « d'égalité des chances » prive les élèves handicapés d'un enseignement. Le SNFOLC 29 a soutenu l'amendement de son Secrétaire Académique concernant les collègues retraités : « Le CSN soutient les retraités qui se sont mobilisés par dizaines de milliers le 28 septembre contre la hausse de la CSG appliquée à 60% des retraités qui entraînera une nouvelle baisse de leur pouvoir d'achat et déstabilisera le financement de la Sécurité Sociale ».

Une intervention du SNFOLC 29 a également porté sur la défense de la voie professionnelle et des statuts des PLP, gravement menacés par un projet de réforme. Considérant que le Snetaa FO n'est pas en mesure d'assurer la défense des PLP –l'académie de Rennes en est un exemple-, le SNFOLC 29 a proposé l'amendement suivant : « Partout où cela sera nécessaire, le SNFOLC mènera la bataille pour la défense de la voie professionnelle et du statut des PLP ». Cet amendement a été rejeté. Après discussion et intervention du Secrétaire Académique, la formulation suivante a été retenue : « le CSN soutient les revendications du Snetaa-FO pour la défense de la voie professionnelle, des lycées professionnels et du statut des PLP. Le SNFOLC aidera à la mobilisation. »

Considérant qu'après introduction de divers amendements, le projet de résolution était conforme à nos mandats, le SNFOLC 29 a approuvé la résolution.

Marianne Trégourès

Conseil Départemental de l'Éducation Nationale – le 30 novembre 2017

Le premier CDEN de cette année scolaire s'est tenu le jeudi 30 novembre à la Préfecture de Quimper. A l'ordre du jour de cette réunion, les effectifs dans les collèges et lycées publics ainsi que le projet de nouvelle sectorisation de trois collèges du Finistère.

Les effectifs :

Après quelques années de forte hausse démographique, on observe aujourd'hui un tassement des effectifs. Il y a 229 élèves de plus dans les collèges du Finistère, ainsi répartis : les établissements publics gagnent 62 élèves (+0.25%) tandis que les collèges privés voient leurs effectifs augmenter de 167 élèves (+0.9%).

La fuite des élèves vers le réseau privé, engendrée par la réforme des rythmes scolaires puis celle du Collège se poursuit donc. Les politiques gouvernementales continuent de servir l'objectif non avoué mais bel et bien réalisé : favoriser le départ des élèves vers l'enseignement privé afin de diminuer les coûts de fonctionnement du réseau public.

Le phénomène se poursuit maintenant au Lycée : le Finistère compte 133 lycéens de plus que l'an passé, ainsi répartis : +40 élèves dans le réseau public (+0.27%) ; +93 élèves dans le privé (+0.77%).

Les Lycées professionnels, eux, voient leurs effectifs diminuer de 83 élèves (-1%). Le réseau privé est ici deux fois plus touché par la baisse des effectifs que le public.

La sectorisation des collèges :

L'Inspection d'Académie et le Conseil Départemental veulent revoir la sectorisation de trois collèges du Finistère, ceux de Mescoat à Landerneau, Laënnec à Pont-L'Abbé et Mandela à Plabennec. Les écoliers de communes voisines de ces établissements seraient invités (puis

très vite contraints) de s'inscrire dans des établissements plus éloignés de leur domicile afin de désengorger ces collèges qui ont atteint, voire dépassé pour certains, leur capacité d'accueil.

Le cas de la commune de Landerneau est emblématique de la politique d'austérité menée à tous les échelons. En effet, la construction d'un second collège public à Landerneau était actée depuis 2009. Le Conseil départemental profite aujourd'hui d'une baisse annoncée de la démographie dans le département pour revenir sur cet engagement. C'est le Vice-président du CD29, Marc Labbey, qui l'a annoncé lors de ce CDEN : il n'y aura pas de second collège public à Landerneau. Monsieur Labbey a même eu l'audace de soumettre les représentants syndicaux et les élus à un chantage odieux : « Soit, a-t-il dit, vous acceptez la nouvelle sectorisation, soit vous acceptez d'avoir 32, 33, 34, 35 élèves par classe. » Cela est inadmissible et indigne d'un élu de la République.

Une nouvelle fois, il s'agit de faire des économies sur le dos des élèves et de leurs familles et sur celui des enseignants ; nul doute que cette décision de resectorisation va concourir elle aussi au renforcement des effectifs des collèges privés, à Landerneau bien sûr, mais aussi à Pont-l'Abbé et à Plabennec.

La question de la nouvelle sectorisation a été soumise au vote du CDEN :

Pont-l'Abbé : Pour : 2 / Abst : 12 (dont FSU, CFDT, UNSA) / Contre : 9 (dont FO, CGT, SUD)

Landerneau : Pour : 2 / Abst : 0 / Contre : 21 (dont FO, CGT, SUD, FSU, CFDT, UNSA)

Plabennec : Pour : 2 / Abst : 12 (dont FSU, CFDT, UNSA) / Contre : 9 (dont FO, CGT, SUD)

Marianne Trégourès - FNEC-FP FO

Du côté des établissements :

LP du Bâtiment - PLEYBEN

MOTION DE SOUTIEN AUX MEMBRES DU PERSONNEL DU LP DE PLOUHINEC

Nous, personnels du Lycée Professionnel de Pleyben, syndiqués SNFOLC et non syndiqués, réunis en heure d'information syndicale le 24 novembre 2017, avons appris que le Rectorat de l'Académie de Rennes et la Région Bretagne, ont décidé de fermer le Lycée Professionnel de Plouhinec à la rentrée 2018. Nous nous opposons à cette fermeture et soutenons les personnels du LP de Plouhinec dans leur combat pour le maintien du LP.

Motion adoptée à l'unanimité des 12 présents

Lycée de l'Elorn - LANDERNEAU

Motion adoptée en réunion d'information syndicale

PPCR / Journée de carence :

Les personnels du Lycée de l'Elorn, réunis en heure d'information syndicale le 28 novembre 2017, à l'initiative des sections d'établissement CGT, FO, SNES, SUD, ont pris connaissance des conséquences de PPCR et de l'évaluation. PPCR individualise les rémunérations et les carrières, rallonge le déroulement de carrière. L'évaluation accentue les pouvoirs des chefs d'établissement et place les personnels dans une position d'insécurité et de pressions permanentes. Elle relève d'un management de type privé. Les personnels ne veulent ni de PPCR, ni de l'évaluation qui en découle. Ils revendiquent au contraire une augmentation conséquente de leur salaire et la suppression de la journée de carence.

Loi Travail-Ordonnances / BAC :

La casse du Code du Travail annonce le démantèlement du statut de la fonction publique et des statuts particuliers. Les projets du Ministère concernant le

BAC s'inscrivent dans la même logique que celle de la loi Travail et des ordonnances dont il faut obtenir le retrait : destruction des conventions collectives qui reconnaissent les qualifications des salariés sur l'existence des diplômes nationaux. Le BAC, diplôme de fin d'études secondaires, premier grade universitaire, doit rester un diplôme organisé sous forme d'épreuves ponctuelles, nationales et anonymes. Non au Contrôle Continu et aux épreuves modulaires laissées au choix des candidats.

Lycées professionnels / LP Jean Moulin Plouhinec :

Ce que projette le gouvernement concernant la voie professionnelle s'inscrit dans la volonté de développer l'apprentissage au détriment de l'enseignement professionnel sous statut scolaire dans les LP. Les PLP ne laisseront pas détruire leur statut. Ils refusent d'être livrés aux mains des Régions et des patrons. Depuis 10 ans, 183 Lycées Professionnels ont été fermés en France. Les personnels de l'Elorn s'opposent à la volonté de la Région et du Rectorat de fermer le LP de Plouhinec à la rentrée 2018. Ils soutiennent les professeurs, les personnels administratifs, Vie scolaire et les agents dans leur combat pour le maintien et le développement du LP.

Grève au LP de Pleyben pour la titularisation d'un agent

Samy G. est magasinier stagiaire au Lycée Professionnel de Pleyben. Fin novembre, il a appris qu'il ne serait pas titularisé dans cette fonction malgré une très bonne évaluation menée par les services de la Région. Cette décision des instances régionales a profondément choqué ses collègues du LP, qu'ils soient agents, professeurs, CPE, ASEN ou administratifs : chacun avait pu constater sa rigueur et son professionnalisme au poste qui était le sien et tous ont vécu cette non-titularisation comme une injustice flagrante.

Contacté par les professeurs du LP, le SNFOLC 29 est intervenu très vite dans l'établissement, en lien avec la section départementale FO des agents de Région, pour aider les collègues à obtenir la révision de cette non-titularisation. Le 14 décembre 2017, près de 100% des collègues, toutes catégories confondues, étaient en grève avec le soutien du SNFOLC 29. Cette mobilisation a entraîné la fermeture de l'établissement. Le 21 décembre, soit une semaine plus tard, les professeurs étaient de nouveau nombreux en grève pour revendiquer la titulari-

sation de leur collègue magasinier. Une nouvelle journée de grève est d'ores et déjà prévue en janvier si la situation reste en l'état.

Les collègues de Pleyben seront reçus en audience au Rectorat, à leur demande, début janvier. En parallèle, grâce à l'aide précieuse d'un Camarade FO administratif du Finistère, le collègue a pu déposer un recours en référé auprès du Tribunal Administratif contestant sa non-titularisation.

Ce recours est totalement fondé : il apparaît aujourd'hui que pour prendre sa décision, la Région se serait davantage appuyée non sur les évaluations menées par ses propres services mais sur un courrier de la Chef d'établissement demandant explicitement que Samy G. ne soit pas titularisé. Le fait du Prince, en quelque sorte, ou plutôt de la Princesse dans le cas qui nous occupe...

Depuis des années, les membres du personnel du Lycée Professionnel de Pleyben subissent l'arbitraire de la Chef d'établissement. De nombreux collègues, professeurs, agents de la Région, personnels Vie Scolaire et administratifs en ont été victimes et beaucoup d'entre eux ont déjà été défendus par le SNFOLC29.

La situation présente concerne un agent de la Région mais elle illustre parfaitement ce qui risque bien de nous arriver, à nous, professeurs et CPE, dans le cadre de la mise en place de la réforme de l'évaluation. On le sait : celle-ci va permettre l'autoritarisme d'un certain nombre de chefs d'établissement et soumettre toujours plus les personnels à l'arbitraire !

Valérie Plouchard

Billet d'humeur...

Le silence invisible

Peut-être l'aurez-vous aussi vous-mêmes remarqué : il est des (tas de) choses que l'institution que nous incarnons -de plus en plus désincarnée d'ailleurs- abhorre. Par exemple, entre autres milliers, la verbalisation des évidences.

Il n'est rien de tant plus honni par le corps enseignant que le fait de nommer ce qui ne va pas. Ce que tout le monde sait mais qu'une doxa tacite impose à la multitude de dissimuler sous des monceaux de silence invisible.

Vous aurez aussi noté sûrement que mal prend à celui (ou celle) qui vient à rompre et le silence et la doxa.

Et pourtant tout le monde sait. La conscience de la merde est collective. Les énormités ahurissantes de tous sont sues.

Que nous voguions de concert cul par-dessus tête sur un océan d'aberrations institutionnelles, moins qu'aucun nul ne l'ignore.

Et pourtant...

Pourtant, dites-le, nommez, dénoncez ou critiquez et vous êtes illico en proie à des tombereaux de gémonies auxquelles on vous voue. (C'est rigolo à dire ça : « on vous voue »).

Dites-le, formulez-le et, comme par une sorte de magie noire fielleuse, on vous mute presto au kolkhoze de la réprobation.

Tout le monde sait que les acquis fondamentaux ont été depuis des lustres rangés au placard à balai. Tout le monde sait que 90% des futurs bacheliers se trouvent dans l'incapacité la plus absolue d'écrire une phrase, une seule, en un français officiellement reconnaissable. Absolument tout le monde sait que l'examen dit final est obtenu, agrémente de toute une kyrielle de mentions étincelantes, parce qu'il est depuis trop longtemps triché avec la vérité. Et merde à ceux qui diront ou se diront que cette phrase -celle que vous venez de lire- est bancale : je m'autorise, parce que

précisément la langue, je la maîtrise, à en faire un peu ce que je veux parfois.

Plus encore que tout le monde qui est de ce métier sait que nous fabriquons des monstres d'inculture, d'approximations valorisées et d'immaturité crasse.

Oui.

Tout le monde sait ça. Comme tout le monde sait aussi que ces mômes-là sont inaptés à tolérer la moindre contrainte, la moindre contradiction et la moindre contrariété.

Oui Madame, tout le monde le sait.

Mais faut surtout pas le dire.

Parce que dire la vérité, c'est se voir condamné à l'exécution publique immédiate.

Le trop oublié Guy Béart chanta naguère « Le premier qui di la vérité/Il sera exécuté ».

Il avait tout compris.

Arnaud Stéphan

FGF 29

Motion de la section départementale de la Fédération Générale des Fonctionnaires du Finistère, élargie aux Fonctions Publique et Territoriale, réunie le 30 novembre 2017.

Au nom du « toujours plus pour les riches », le gouvernement a prévu un plan d'économies de quinze milliards d'euros pour 2018 dont sept milliards pour l'État, cinq milliards pour la Sécurité Sociale et trois milliards pour les collectivités territoriales. Dans le cadre de la baisse des dépenses publiques, le gouvernement prévoit une économie de 80 milliards sur 5 ans.

En matière d'emplois dans la Fonction Publique d'État, le solde sera négatif de 1 600 emplois avec l'objectif de supprimer 150 000 emplois d'ici 5 ans.

Si des postes sont créés à la sécurité (police, gendarmerie et sécurité civile), à la justice et dans les armées, d'autres ministères sont frappés par les suppressions : économie et finances ; transition écologique et solidaire, intérieur hors sécurité, solidarités et santé, travail, agriculture et alimentation, culture, Europe et affaires étrangères ; dans les établissements scolaires de la maternelle à l'université, dans les collectivités territoriales, les hôpitaux, à la Poste...

Dans le département, tous les secteurs de la Fonction Publique sont touchés par des fermetures : bureaux de poste, fermeture de 2 collèges, projet de fermeture d'un lycée Professionnel ; fermetures de classes dans les écoles, suppressions de postes dans les collèges, les lycées et les lycées professionnels ; fermeture de 15 trésoreries en dix ans ; 110 policiers en moins dans le Finistère en 12 ans et réduction de 70% des budgets de fonctionnement annuel de la police dans le département ; externalisation des services de restauration et d'hôtellerie de la Défense, menace d'externalisation du soutien aux forces armées et fermeture de certains services de santé ...

Toutes ces coupes sombres s'abattent sur tous les agents de la Fonction Publique dont les conditions de travail se sont considérablement dégradées.

La casse du Code du Travail annonce le démantèlement du statut de la Fonction Publique et des statuts particuliers. Comme cela s'est passé pour les ordonnances au sein de la Confédération, nous constatons une certaine forme de contagion à différents niveaux de l'organisation. Ainsi, la revendication de l'abandon de PPCR a disparu dans les derniers tracts, communiqués de la FGF, de l'UIAFP, et par ricochet dans celles de certaines fédéra-

tions ou syndicats nationaux de fonctionnaires. Nous avons pris connaissance d'un courrier signé du Secrétaire Général de la FGF adressé au Ministre Darmanin dénonçant « le report d'un an d'un certain nombre de mesures programmées en 2018 dans le cadre de la mise en œuvre unilatérale du protocole PPCR ». Il n'y a rien de bon dans PPCR. PPCR, c'est l'individualisation, ce sont des mesures statutaires et indiciaires très insuffisantes qui sont autofinancées par les agents du fait de l'allongement des carrières. Le mandat donné n'est pas celui-là, le mandat est clair : abandon de PPCR et nous demandons aux instances nationales de la FGF de le respecter. Nous nous opposons à la logique sous-tendue dans des discours fédéraux et confédéraux qui évincent les revendications, la négociation, au profit de la concertation. Nous ne voulons pas que FO, à tous les niveaux, s'oriente vers un syndicalisme d'accompagnement et de soutien aux contre-réformes des gouvernements. La place est déjà prise par la CFDT et l'UNSA. Nous la leur laissons volontiers.

Pour nous, plus que jamais, il est nécessaire de réaffirmer nos revendications et demandons à nos instances de les porter et de négocier sur la base de ces revendications :

- Abrogation de la Loi El Khomri -retrait des ordonnances.
- Non à la destruction programmée de l'assurance chômage, de la sécurité sociale par la transformation de la cotisation sociale en CGS, en impôt, qui se traduira par une perte supplémentaire de pouvoir d'achat pour les fonctionnaires.
- Maintien du statut de la fonction publique et des statuts particuliers.
- Retrait de l'accord minoritaire PPCR.
- Arrêt de toutes les restructurations et suppressions de postes. Création de tous les postes de fonctionnaires à hauteur des besoins.
- Augmentation des salaires de 70 points d'indice pour tous.
- Abrogation du jour de carence

Adoptée à l'unanimité des syndicats représentés et par les représentants des 3 fonctions publiques présents (Défense, SNFOLC29, SNPRES FO, SD-FO-DGIPF, Brest Métropole, FO Territoriaux 29, FOCOM, Unité FGP FO 29, SNITPECT 29)

**Assemblée Générale des syndiqués
du SNFOLC 29
Jeudi 1er février 2018- 14h30 - BREST**

FO LYCEES ET COLLEGES

5, rue de l'Observatoire – 29200 BREST

Tél. UD : 02 98 44 15 67 - Tél. direct lycées collèges : 02 98 44 64 02

Mel : snfolc29@orange.fr / site : snfolc29.canalblog.com

PERMANENCES

UD DE BREST

Marianne TRÉGOURÈS / Thierry PAGE

Le Mercredi de 14H00 à 16H30

UL DE QUIMPER - 5 allée Piriou
Valérie PLOUCHARD / Marianne TREGOURES

Le Lundi de 16H30 à 18H30 / RDV

En cas de nécessité vous pouvez joindre un membre du secrétariat départemental en dehors des heures de permanence.

Marianne : 06 28 28 78 59

Gaëlle : 06 11 29 82 19

Valérie : 06 29 05 98 63

COTISATION 2017-2018 Syndicat du Finistère

NOM et prénom : Nom de J.F. :

Date de naissance : Téléphone fixe : Portable :

ADRESSE :

Code Postal : Commune :

MEL :

ETABLISSEMENT :

GRADE : ECHELON : DISCIPLINE :

Indiquez clairement si vous êtes en ZR, en congé (lequel), à temps partiel (quotité), stagiaire (de quel type) :

.....

Montant réglé : / Nombre de chèques :

Règlement par prélèvement automatique : nous contacter

Professeurs - CPE - COP - ASEN - AVS - AESH

AGREGE H.C.- CH.SUP.	1	2	3	HE A1	HEA2	HEA3			
→	301.31	323.61	339.39	364.14	389.10	414.32			
AGREGE Classe Normale	3	4	5	6	7	8	9	10	11
→	197.50	214.09	229	245.17	262.50	282.87	303.34	323.61	339.36
BI-ADMISSIBLE	173.88	186.16	193.83	206.64	217.77	241.92	253.15	272.05	284.55
HORS-CL.(PLP2-CERT-P.EPS-CPE-COP)	1	2	3	4	5	6	7		
→	227.65	246.16	265.54	287.38	312.58	323.51	342.25		
CERTIFIE-PLP2-CPE-COP-P.EPS	3	4	5	6	7	8	9	10	11
→	163.80	171.88	181.44	193.09	204.54	219.55	234.46	252.94	272.05
CONTRACTUEL (indice majoré)	321-371	372-421	422-471	472-521	522-571	572-621	622-721	672-721	> 721
→	109	114	121	127	133	136	145	156	167
MAGE	1	2	3	4	5	6	7	8	
MA1	119.49	128.94	135.45	144.16	152.98	161.70	170.41	175.87	
MA2	108.15	113.61	120.12	125.58	132.19	135.45	144.16	155.08	
STAGIAIRE	100	ASEN-AESH (temps plein) : 80				ASEN-CUI (temps partiel) : 48			

La cotisation est payable à l'ordre de *FO Lycées et Collèges 29* et à adresser à la section départementale :

FO Lycées et Collèges
5, rue de l'Observatoire
29200 Brest.

La cotisation vaut pour une année, de date à date ; elle est payable en plusieurs chèques.

Les **RETRAITÉS** payent 50% de la cotisation du dernier échelon d'activité.

Les collègues en **CONGÉ** sans solde ou au **CHÔ-MAGE** payent 28 €.

Les collègues à **TEMPS PARTIEL** payent selon leur quotité.